



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/439
23 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Douzième session

Accra (Ghana)
20-25 avril 2008

**COMMUNIQUÉ DES MINISTRES DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
SANS LITTORAL**

Nous, Ministres du commerce des pays en développement sans littoral, réunis le 22 avril 2008 à Accra à l'occasion de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Rappelant la Déclaration du Millénaire des Nations Unies¹ dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu les besoins et les problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, et *priant* instamment les donateurs bilatéraux et multilatéraux d'accroître leur assistance financière et technique à ce groupe de pays pour leur permettre de surmonter leur handicap géographique,

Rappelant le Programme d'action d'Almaty «Partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transports en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit» et la Déclaration d'Almaty approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-huitième session²,

Rappelant le document final du Sommet mondial de 2005³, dans lequel les besoins et les problèmes particuliers des pays en développement sans littoral ont été réaffirmés en même temps qu'était réitéré l'engagement des grands dirigeants mondiaux de répondre d'urgence à ces besoins et à ces problèmes par une application effective du Programme d'action d'Almaty,

¹ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

² Résolution 58/201 de l'Assemblée générale.

³ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

Rappelant les résolutions 65/180, 57/242, 58/201, 59/245, 60/208, 61/212 et 62/204 de l'Assemblée générale sur les mesures spécifiques relatives aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral,

Rappelant la Plate-forme d'Asunción pour le Cycle de Doha pour le développement, adoptée à la réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral tenue le 10 août 2005 à Asunción,

Rappelant la Déclaration d'Oulan-Bator, adoptée à la réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral tenue le 29 août 2007 à Oulan-Bator,

Adoptons le communiqué suivant:

1. Nous reconnaissons les incidences négatives sur le développement des coûts élevés de transaction que doivent supporter les pays en développement sans littoral dans le commerce international de marchandises en raison de leur isolement et de leur éloignement géographiques, de l'absence d'accès terrestre à la mer, de procédures douanières additionnelles et souvent lourdes, ainsi que d'autres contraintes administratives liées aux opérations de transport en transit.

2. Nous soulignons la nécessité d'accorder une attention particulière aux actuelles négociations à l'Organisation mondiale du commerce sur l'accès aux marchés pour les produits agricoles et les produits non agricoles présentant un intérêt particulier pour les pays en développement sans littoral, y compris les producteurs de coton, et sur l'octroi d'un traitement spécial et différencié à ces pays en raison de leur handicap géographique, qui affaiblit leur compétitivité internationale.

3. Nous soulignons l'importance des mesures de facilitation du commerce pour la croissance et l'expansion du commerce extérieur des pays en développement sans littoral et leurs incidences positives sur le développement économique de ces pays. Comme demandé dans la Déclaration ministérielle de Doha, adoptée dans le cadre de l'OMC, une priorité élevée devrait être accordée aux pays en développement sans littoral dans l'exécution d'un programme d'assistance technique relatif à la facilitation du commerce.

4. Nous demandons aux États membres de l'OMC de commencer à fournir une assistance dans le contexte de l'aide au commerce, aussitôt que possible et indépendamment du résultat final du cycle de négociations en cours. Les domaines prioritaires d'assistance au titre de l'aide au commerce devraient être le renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques commerciales, la participation aux négociations commerciales, la mise en œuvre des accords internationaux, le renforcement des capacités productives, et le développement des infrastructures de transport et de TIC pour les produits d'exportation compétitifs des pays en développement sans littoral.

5. Nous demandons aux États membres de l'OMC de tenir compte des besoins et des problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral dans les négociations relatives à l'accession à l'OMC.

6. Nous notons la contribution que l'investissement étranger direct (IED) peut apporter au renforcement des capacités productives et du secteur privé dans les pays en développement

sans littoral, afin que ces pays puissent tirer un meilleur parti des débouchés commerciaux, et nous demandons à la CNUCED d'accorder une attention particulière à leurs besoins dans ses travaux d'analyse et ses activités d'assistance technique sur la promotion de l'IED, notamment en faisant bénéficier tous les pays en développement sans littoral des examens de la politique d'investissement et de l'élaboration de guides de l'investissement et de Livres bleus sur l'IED.

7. Nous demandons l'application intégrale et effective du Programme d'action d'Almaty aux niveaux international, régional et national, et nous nous félicitons du prochain examen à mi-parcours de l'exécution de ce programme, prévu en octobre 2008, qui permettra de dresser un bilan et d'arrêter les étapes suivantes.

8. Nous invitons les organismes du système des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires, le Programme des Nations Unies pour le développement, les commissions régionales et autres organes et organismes, en particulier la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation mondiale des douanes, à intensifier leurs activités, dans le cadre de leurs mandats respectifs, relatives à l'exécution du Programme d'action d'Almaty.

9. Nous demandons que soit mise en œuvre la Déclaration d'Oulan-Bator, adoptée à la réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral d'août 2007, et prions le Secrétaire général de la CNUCED, en coopération et en consultation avec le Bureau du Haut-Représentant et d'autres institutions internationales et organismes du système des Nations Unies compétents, d'apporter son concours à la création d'un groupe de réflexion international qui contribuera à la prise en compte des difficultés des pays en développement sans littoral et à l'intégration de ces pays dans le système commercial international.

10. Nous prions le Secrétaire général de la CNUCED, en coopération et en consultation avec le Bureau du Haut-Représentant et d'autres institutions internationales et organismes du système des Nations Unies compétents, d'aider les pays en développement sans littoral à organiser une réunion de leurs ministres du commerce en 2009.

11. Nous demandons au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer le Bureau du Haut-Représentant.

12. Nous demandons au Secrétaire général de la CNUCED de renforcer sa capacité institutionnelle et opérationnelle d'appréhender les problèmes de développement graves et complexes auxquels sont confrontés les pays en développement sans littoral, conformément à la résolution 56/227 de l'Assemblée générale et à d'autres résolutions pertinentes.

13. Nous demandons instamment aux donateurs bilatéraux et multilatéraux, conformément à la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, d'accroître leur assistance financière et technique aux pays en développement sans littoral afin de permettre à ces pays de répondre à leurs besoins particuliers en matière de développement et de surmonter leur handicap géographique, l'objectif étant de les aider à participer effectivement au système commercial multilatéral.

14. Nous exprimons notre sincère gratitude au Paraguay, coordonnateur du Groupe des pays en développement sans littoral à Genève, pour les efforts continus qu'il déploie, en étroite coordination avec le Mali, Président du Groupe des pays en développement sans littoral à New York, sur toutes les questions en rapport avec le commerce et le développement.

*Le 22 avril 2008
Accra (Ghana)*
